

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 30 JUIN 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-24

OBJET : Approbation des opérations concernant le territoire RéNoC, inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca		X	
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis		X	
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président



Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que pour répondre aux attentes des usagers de l'eau de Guadeloupe subissant des tours d'eau, les Présidents des collectivités majeures et des EPCI, ont défini une stratégie pour la résorption de « la crise de l'eau en Guadeloupe » accompagnés de la Préfecture de la Région Guadeloupe ;

CONSIDERANT que cette stratégie consiste à la mise en place d'un plan d'actions prioritaires Eau pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT que dans ce cadre RéNoC-Eau a défini sur son territoire cinq (5) actions prioritaires listées ci-dessous :

- Réhabilitation de l'usine de production de Belin/Port-Louis et construction d'un réservoir de tête ;
- Construction d'un réservoir de tête de 1000 m³ pour l'usine de production de Devarieux/Moule
- Renouvellement de 15 kms de réseau dans les Grands-Fonds du Gosier ;
- Mise en place d'un étage de distribution supprimé au réservoir de Leroux dans les Grands-Fonds du Gosier ;
- Séparation des étages de distribution de Caraque et des Grands-Fonds du Gosier par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la mise en œuvre de ces cinq opérations inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018 ;

ARTICLE 2: D'AUTORISER le Directeur à mener toutes les diligences nécessaires à la bonne réalisation de ces opérations avec tous les partenaires du Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018 ;

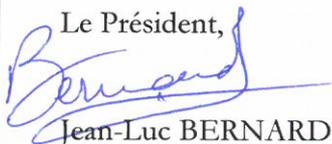
ARTICLE 3: Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*



Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 216 00010